Archives de la Police de la Ville de Bruxelles

Plan de classement

A défaut d'un inventaire, le service des Archives met à la disposition du chercheur le plan de classement fixé par la police communale de Bruxelles pour les archives produites entre 1939 et 1945.

790. Généralités

790.1. Déclaration de la guerre en 1939

790.2. Neutralité

790.3. Mobilisation de l'armée et de la nation

790.31. Mobilisation de l'armée

790.33. Délégation de pouvoirs en temps de guerre

790.331. Tutelle administrative

790.34. Etat de siège

790.340. Législation
790.341. Mesures prises à la faveur de l'état de siège

790.35. Sécurité de l'état (Haut commandement)

790.359. Divers et correspondances

790.36. Réquisitions civiles

790.360. Législation

790.37. Loi du 5 mars 1935 (cf. aussi 336.292 et 791.013)

790.4. Etat de guerre

790.9. Divers

790.91. Mesures de police diverses

790.911. Débits de boissons
790.912. Etrangers
790.913. Postes de T.S.F. installés sur les automobiles

790.95. Prisonniers de guerres, prisonniers politiques et travailleurs obligatoires (cf. aussi 791.7)

790.99. Garde civile

791. Occupation allemande

791.0. Généralités

791.01. 10 mai 1940 jusqu'à l'occupation de Bruxelles

791.011. Bombardement de Bruxelles
791.012. Pillage
791.013. Départ des policiers (voir aussi 790.37)
791.014. Occupation
791.015. Dépôt des armes en mai 1940 et ultérieurement
791.019. Divers

791.02. Capitulation

791.03. Evacués et réfugiés

791.1. Administration allemande

791.10. Généralités

791.101. Verordnungsblatt

791.11. Commissaire civil

791.12. Ortskommandantur

791.13. Oberfeldkommandantur

791.14. Militärbefehlshaber

791.15. Reichskommissar

791.16. Organismes divers

791.161. Quartieramt

791.17. Services de police allemande

791.171. Sicherheitspolizei et Gestapo
791.172. Geheime feldpolizei
791.173. Feldgendarmerie

791.19. Divers

791.2. Mesures de caractère militaire prises par les Allemands

791.21. Réquisitions

791.210. Généralités
791.211. Réquisitions d'immeubles
791.212. Réquisitions d'automobiles et autres
791.213. Réquisitions de chevaux
791.214. Réquisitions diverses
791.215. Signalisation
791.216. Parkings

791.22. Camouflage et chaulage

791.23. Butin de guerre

791.28. Mesures prises par l'autorité allemande à l'égard de ressortissants de pays en guerre contre l'Allemagne

791.29. Divers

791.291. Crimes de guerre
791.292. Pigeons
791.293. Justice militaire allemande
791.294. Identification de militaires allemands
791.299. Divers

791.3. Mesures dites d'ordre

791.30. Généralités

791.31. Couvre-feu

791.315. Laissez-passer

791.32. Etablissements publics

791.321. Danse
791.322. Fermetures par ordre
791.323. Heure de fermeture
791.324. Interdits à la Wehrmacht
791.325. Réveillons
791.326. Autorisés à rester ouverts en dehors des heures de police
791.327. Consommateurs après l'heure
791.328. Ouverts après l'heure
791.329. Divers

791.33. Circulation des automobiles, louages, etc.

791.34. Manifestations publiques et autres

791.341. Meetings, cortèges, manifestations
791.342. Port d'insignes – drapeaux
791.343. Services religieux
791.344. Affichage, tracts, presses clandestines
791.345. Inscriptions et graffiti
791.349. Divers

791.35. Actes de sabotage

791.36. Protection contre les bombardements (voir aussi 757.1.)

791.361. D.A.P.
791.362. Sirènes
791.363. Abris
791.364. Alertes
791.365. Bombardements
791.366. Portes de rues
791.367. Protection contre l'incendie dans les immeubles
791.368. Occultation
791.369. Divers

791.38. Représailles

791.380. Généralités
791.381. Réquisitions de personnes
791.385. Arrestations et exécutions

791.39. Otages

791.4. Mesures politiques

791.5. Mesures dites économiques

791.6. Mesures dites sociales

791.7. Mesures concernant le travail

- 791.70. Généralités
- 791.71. Travail volontaire
- 791.75. Travail obligatoire
- 791.79. Divers

791.8. Mesures à l'égard de la police

- 791.81. Armement et désarmement
- 791.82. Mesures imposées par la force ou la contrainte morale
  - 791.821. Surveillances
  - 791.822. Arrestations illégales
  - 791.823. Salut aux officiers
  - 791.829. Divers
- 791.83. Interdiction d'exercer des fonctions
- 791.84. Mesures prises à l'égard des policiers
  - 791.841. Arrestations de policiers
  - 791.842. Sanctions à l'égard de policiers
  - 791.843. menaces à l'égard des policiers
  - 791.844. Policiers exécutés par l'ennemi

791.9. Divers

- 791.91. Prostitution
- 791.92. Propagande

791.94. Mesures antisémites

791.97. Instructions diverses de l'autorité allemande

791.98. Service des interprètes imposés par les Allemands

791.99. Renseignements divers demandés par l'autorité allemande

792. Administration belge

792.1. Administration belge sous l'occupation

792.10. Généralités

792.11. Secrétaires généraux

792.12. Département de l'intérieur

792.127. Commission linguistique
792.129. Carte de légitimation

792.13. Département de la justice

792.2. Arrêtés du Secrétaire général de l'Intérieur

792.21. Arrêtés relatifs à la province et à la commune

792.214. Création du Grand-Bruxelles et autres agglomérations sous l'occupation (voir aussi 709.4)

792.22. Arrêtés relatifs à la police

792.221. Garde rurale
792.228. Port obligatoire de l'uniforme
792.229. Carte d'identité de service des policiers

792.23. Arrêtés relatifs à la gendarmerie

792.24. Arrêtés relatifs à l'instruction publique

792.25. Arrêtés relatifs à la D.A.P.

792.26. Arrêtés relatifs au service volontaire du travail

792.27. Arrêtés relatifs à la santé publique, prostitution et sports

792.271. Ordre des médecins
792.272. Ordre des pharmaciens

792.28. Arrêtés relatifs aux services de contrôle

792.3. Arrêtés du Secrétaire général de la Justice

792.4. Arrêtés du Secrétaire général des finances

792.5. Arrêtés du Secrétaire général du travail et de la prévoyance sociale

792.6. Arrêtés du Secrétaire général de l'agriculture et du ravitaillement

792.7. Arrêtés du Secrétaire général des affaires économiques

792.8. Pouvoir judiciaire

793.8. Maintien de l'ordre (événements graves, etc.)

793.80. Généralités

793.81. Rapports à fournir
793.82. Mesures de sécurité prises par les banques, la police, la CAP, les postes, etc.
793.87. Actes de banditisme, de terrorisme et de résistance

794.1. Parti rexiste et dérivés

794.3. Parti VNV et dérivés

794.5. Organisations relevant directement de l'armée allemande

794.9. Organisme divers d'ordre nouveau

794.91. UTMI
794.92. ANASP
794.93. Défense du peuple - Volksverwering

795. Libération

795.0. Généralités

795.01. 3 septembre 1944
795.02. Pillages
795.03. Administration des affaires civiles
795.04. Retour du gouvernement

795.1. Répression à l'égard des suspects, traîtres et ennemis

795.10. Législation

795.101. Application de la loi du 12.10.1918
795.103. Séquestre
795.109. Divers

795.11. Maisons d'arrêt

795.110. Généralités
795.111. Petit-Château
795.112. Caserne Sainte-Anne
795.113. Correction à Vilvorde

795.12. Rapports et copies de procès-verbaux

795.15. Epuration et civisme

795.19. Instructions diverses en rapport avec l'état de guerre

795.2. Armée belge et groupes de résistance

795.21. Mobilisation et armée belge

795.217. Mission militaire belge

795.24. Mouvements de résistance

795.249. Divers - correspondance

796. Occupation alliée

796.0. Généralités

796.1. Administration anglaise

796.11. Town major

796.12. Military police (angl-canad.-américc.-néerland.)

796.13. Civils affairs

796.14. Claims affairs (réparations des dommages causés par les alliés à des intérêts belges)

796.18. Interprètes anglais de la police

796.19. Divers

796.191. Renseignements divers demandés par les autorités alliées
796.192. Instructions diverses de l'autorité alliée

796.2. Mesures militaires prises par les alliés

796.21. Réquisitions

796.210. Généralités
796.211. Réquisitions d'immeubles
796.215. Signalisation
796.216. Parkings

796.3. Mesures d'ordre

796.31. Couvre-feu

796.315. Laissez-passer

796.32. Etablissements publics

796.33. Circulation automobile

796.9. Divers

796.91. Justice militaire alliée

796.92. Missions militaires alliées fonctionnant sur le territoire belge

796.920. Généralités
796.921. Mission soviétique

796.93. Identification de militaires alliés

798. Administration belge sous occupation allemande

798.1. Législation et réglementation

798.11. Mesures militaires

798.111. Circulation et couvre-feu (autos, motos, vélos, piétons, établissements publics, laissez-passer)
798.112. Occultation (immeubles, Véhicules, trams, appareils de signalisation)
798.113. Butin de guerre (armes, munitions, véhicules, mobiliers)
798.114. Photographie et filmage
798.115. Armes
798.116. TSF (postes émetteurs)
798.117. Force obligatoire des ordonnances de commandant en chef des armées alliées

798.12. Mesures militaires (suite)

798.121. Protection des armées alliées
798.125. Salles de spectacles
798.126. Engins explosifs
798.127 Pigeons (voir aussi 790.4 et 844.91)
798.128. Interdictions de publication ou d'éditeurs

798.2. Législation et réglementation (suite)

798.21. Mesures d'ordre économique

798.211. Heures d'ouverture et de fermeture des établissements publics

798.212. Consommation de l'énergie électrique
798.212. Utilisation de matériaux de construction
798.214. Charbon
798.215. Office de l'aide mutuelle (OMA)
798.216. Réquisitions d'immeubles
798.217. Office de récupération économique (OREC) (voir aussi 193.102)

798.25. Commissariat général au rapatriement

798.26. Haut commissariat à la défense de la population civile

798. 29. Mesures d'ordre divers

798.291. Mesures sanitaires à l'égard de sujets belges évadés d'Allemagne